

**Chasse expérimentale printanière
au dindon sauvage dans le sud
de la Montérégie en 2005**

Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie

Direction de l'aménagement de la faune
de Montréal, de Laval et de la Montérégie

RAPPORT TECHNIQUE 16-27

**CHASSE EXPÉRIMENTALE PRINTANIÈRE AU DINDON
SAUVAGE DANS LE SUD DE LA MONTÉRÉGIE EN 2005**

Par

André Dicaire

et

Claude Sirois

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Secteur Faune Québec

Novembre 2005

Référence à citer :

Dicaire, A. et C. Sirois. 2005. Chasse expérimentale printanière au dindon sauvage dans le sud de la Montérégie en 2005. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil. Rapport technique 16-27, v + 20 p + annexes.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005.
ISBN : 2-550-45728-5

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES	iv
LISTE DES ANNEXES	iv
LISTE DES CARTES.....	iv
AVANT-PROPOS	v
 1. INTRODUCTION	 1
2. LA MÉTHODOLOGIE	3
2.1. Le Comité.....	3
2.2. L'aire de l'expérience	3
2.3. Les modalités de chasse	5
2.4. L'enregistrement	6
3. RÉSULTATS ET DISCUSSION	7
3.1. La récolte	7
3.2. Les données des carnets des chasseurs	9
3.3. Les données biologiques	13
3.4. Discussion	14
3.4.1. Le territoire	14
3.4.2. La saison	15
3.4.3. Le quota	15
3.4.4. Le succès de chasse.....	16
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	16
4.1. Conclusion	16
4.2. Recommandations.....	17
REMERCIEMENTS.....	19
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	19
ANNEXES.....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. La récolte de dindons lors de la première plage de chasse (25 au 30 avril 2005).....	8
Tableau 2. Attribution des permis, récolte et succès de chasse.	9
Tableau 3. Les données biologiques.	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Distribution spatiale des points d'écoute lors de l'inventaire des mâles chanteurs du dindon sauvage dans le sud du Québec aux printemps 2003 et 2004. Rioux et al (2004).	1
Figure 2. Le nombre de chasseurs par jour.	10
Figure 3. L'effort de chasse par municipalité.	11
Figure 4. Le succès et l'efficacité des chasseurs.....	11
Figure 5. Le nombre de femelles vues par jour.	12
Figure 6 Le nombre de mâles vus par jour.	13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Liste des intervenants	23
Annexe 2. Comité sur la mise en place d'une chasse expérimentale au dindon sauvage de la zone 08-Sud.....	23
Annexe 3. Modalités et tirage au sort	25
Annexe 4. Communiqué et fiche d'inscription au tirage au sort	31
Annexe 5. Le permis SEG	35
Annexe 6. Fichier de données biologiques	37
Annexe 7. Lettre d'annulation de la 2 ^e plage.....	41
Annexe 8. Le carnet du chasseur	43

LISTE DES CARTES

Carte 1. Municipalités et densités de dindons sauvages (Rioux et al, 2003).....	4
---	---

AVANT-PROPOS

La Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a reçu le mandat, à l'été 2004, de participer à l'organisation d'un projet de chasse expérimentale printanière au dindon sauvage, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune (FQF) et des associations locales de chasseurs. Les autorités du MRNF avaient autorisé ce projet à la suite de la confirmation qu'une population de dindons sauvages, établie dans la zone 8-sud (Figure 1) comptait suffisamment de mâles pour permettre l'expérimentation d'une telle chasse, selon les critères admis en Amérique du Nord pour la gestion de l'exploitation de cette espèce. Un premier inventaire, tenu en 1988 le long de la frontière avec l'état de New York, avait dénombré le chant de trois dindons mâles (Poussart 2001). Puis, un recensement tenu par l'AQGO en 2003 indiquait la présence d'une population de 500 à 1 000 dindons. La même année une étude (RIOUX et al (2003) démontrait la présence de $1\,376 \pm 120$ mâles sur le territoire apparaissant à la figure 1. En 2004, le même auteur (RIOUX et al (2004), sur le même territoire, apporta une plus grande précision à son étude et trouva $1\,223 \pm 89$ mâles pour une abondance totale se situant entre 2 162 et 2 900 dindons. Une chasse contingentée au dindon mâle, reconnaissable à la présence d'une «barbe», pouvait avoir lieu.

1. INTRODUCTION

De 2001 à 2004, le MRNF a tenu des rencontres et des discussions avec les principaux intervenants intéressés par le dindon sauvage (Annexe 1). Parmi ceux-ci, la FQF demandait l'instauration d'une chasse au dindon sauvage dans la zone 8-sud. Deux conditions devaient être rencontrées pour permettre d'aller de l'avant avec ce projet : la première condition était de démontrer que le nombre de dindons sauvages était suffisant pour supporter une chasse et la seconde, que les gens du milieu acceptent d'accueillir des chasseurs sur leur propriété lors d'une chasse printanière.

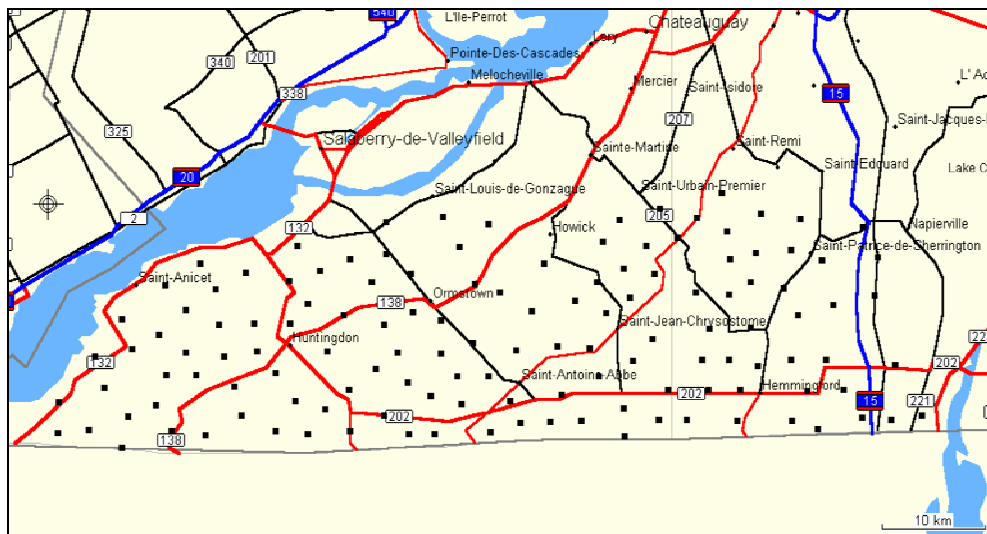


Figure 1. Distribution spatiale des points d'écoute lors de l'inventaire des mâles chanteurs du dindon sauvage dans le sud du Québec aux printemps 2003 et 2004. Rioux et al (2004).

Ces deux conditions étaient rencontrées à l'hiver 2005. La première, tel que discuté en avant-propos et la seconde fut réalisée avec les réponses positives obtenues des propriétaires du sud de la Montérégie. Un projet de chasse expérimentale printanière au dindon sauvage pouvait donc être organisée.

Un Comité pour la mise en place d'une chasse expérimentale au dindon sauvage de la zone 08-sud (Comité) fut formé avec des représentants du MRNF, de la FQF et de

l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Valleyfield (Annexe 2) afin de jeter les bases d'une telle expérience, de recruter les propriétaires intéressés et de procéder au choix des chasseurs par tirage au sort.

Le présent rapport expose la démarche suivie et les principaux résultats obtenus lors de cette première chasse expérimentale. Des recommandations sont aussi présentées pour la suite à donner au projet de chasse au dindon sauvage dans le sud du Québec.

2. LA MÉTHODOLOGIE

2.1. Le Comité

Le projet de chasse expérimentale printanière au dindon sauvage a été mis sur pied par la FQF, le MRNF et deux associations de chasse et de pêche : les Balbuzards et le Club des Frontières. Les Balbuzards ont mené, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke des études de population du dindon sauvage dans l'aire de répartition de l'espèce au sud de la Montérégie. Ce territoire étant entièrement de tenure privée et fortement agricole, l'UPA de Valleyfield vint s'ajouter au Comité.

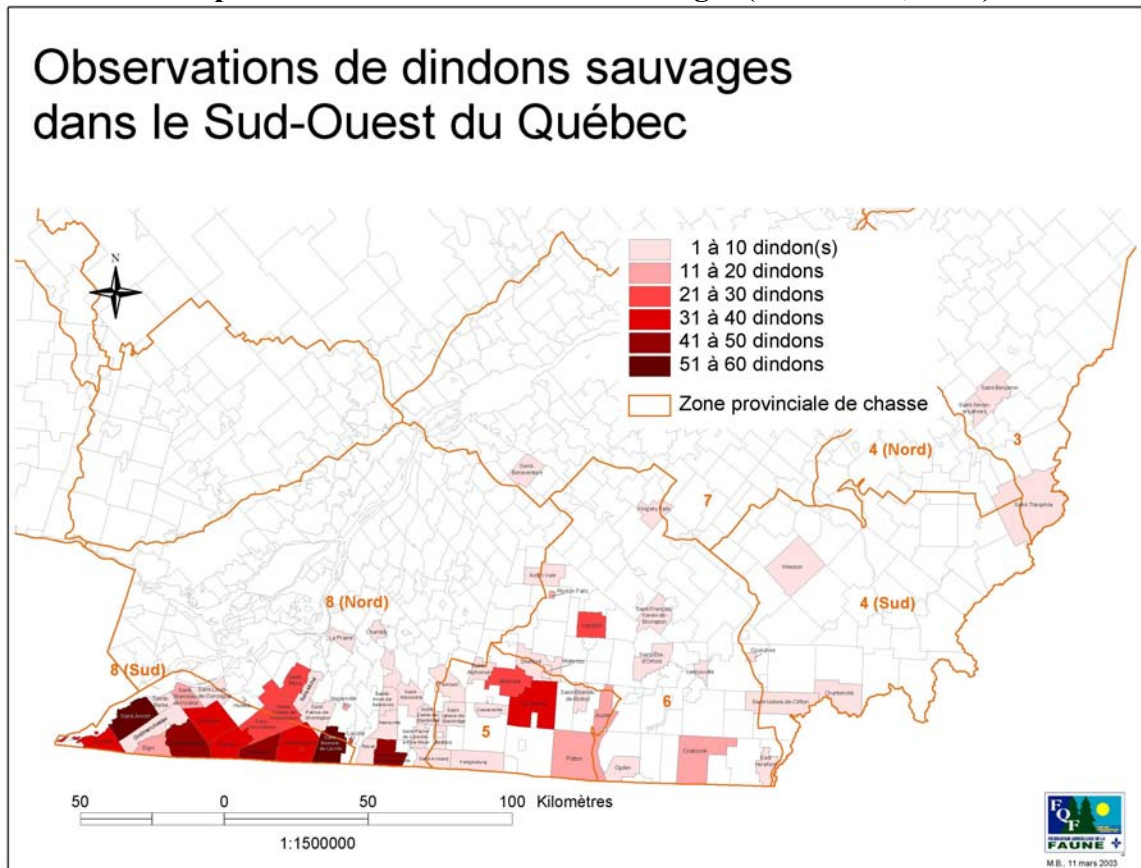
Le partage des responsabilités fut établi dès la première rencontre du Comité. La FQF mettait sur pied un séminaire sur la biologie du dindon sauvage en plus de conseiller le Comité sur les modalités de chasse. Les clubs des Balbuzards et des Frontières s'allièrent pour le projet. Ils devaient recruter une cinquantaine de propriétaires et négocier une entente d'accès aux propriétés. De plus, ils devaient procéder au recrutement des chasseurs par tirage au sort et jumeler ceux-ci aux propriétés disponibles. Enfin, ils devaient superviser le bon déroulement de l'activité. Le MRNF assumait le secrétariat du comité et proposait les modalités de chasse (Annexe 3) à partir du document que la FQF a produit en mars 2003, en plus de confectionner une fiche d'inscription au tirage au sort (Annexe 3) mise sur le WEB de la FQF et enfin, de procéder à l'émission de permis (Annexe 4) nécessaire à la pratique de cette chasse. Une photographie aérienne de chaque territoire de chasse accompagnait chacun des permis. Le MRNF avait aussi comme rôle d'évaluer les résultats et les impacts tant au niveau de la population de dindon que du niveau social.

2.2. L'aire de l'expérience

Le choix de l'aire de chasse expérimentale a été dicté par les travaux de Rioux et al (2003 et 2004) qui visaient l'évaluation de l'importance de la population de dindon par le décompte des vocalisations des mâles (glou glou). Lors des décomptes, tous les endroits à partir desquels un mâle fut entendu ou vu furent enregistrés. Les numéros de lots ont été relevés ainsi que le nom et les coordonnées des propriétaires. Le Comi-

té décida de tenir la chasse expérimentale dans les secteurs les plus densément occupés par le dindon sauvage sur la base du découpage des municipalités. Cinq d'entre elles montraient une densité supérieure aux autres dans la zone 8-sud. Le Comité décida de tenir cette expérience à l'intérieur des limites municipales de Franklin, de Hinchinbrooke, de Havelock, de Saint-Anicet et d'Elgin (Figure 2). Le Comité désirait que cette première expérience permette la récolte de plusieurs spécimens afin de connaître l'intérêt des chasseurs pour cette chasse mais aussi, pour mesurer l'intérêt de la population locale vis-à-vis de la mise en valeur de cette espèce.

Carte 1. Municipalités et densités de dindons sauvages (Rioux et al, 2003).



2.3. Les modalités de chasse

Le choix des modalités de chasse a fait l'objet de nombreuses discussions lors des rencontres du Comité. Elles portèrent d'abord sur le nombre de dindons sauvages à récolter. À cet effet, lors de discussions antérieures, tenues par le comité technique entre 2001 et 2004, un consensus fut établi à l'effet d'émettre un petit nombre de permis et de récolter une trentaine (30) de dindons sauvages (rencontre du 10 septembre 2002). Les données des récoltes de dindons sauvages issues des administrations voisines (New York et Ontario) affichaient un succès de récolte atteignant près de 10 % les premières années d'une telle chasse. Le nombre de permis de chasse à émettre a été fixé à 300 afin de rencontrer l'objectif de récolte. La récolte d'un plus grand nombre d'individus n'était pas nécessaire puisque les objectifs du MRNF lors de ce projet expérimental étaient de vérifier : premièrement, l'acceptabilité de cette chasse dans le milieu, deuxièmement, d'évaluer l'intérêt des chasseurs et troisièmement, de positionner cette activité par rapport à la date du pic des vocalisations des dindons mâles établi par Rioux et al (2004). Selon les résultats obtenus dans les administrations voisines, lors de leurs premières années de chasse au dindon sauvage, la limite de 30 dindons apparaissait réaliste.

L'autre aspect important à souligner est la période où doit se tenir la chasse. Cette saison, en 2005, a été divisée en deux plages de six jours s'étendant du lundi au samedi. Le participant pouvait chasser à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi. Concernant les dates de chasse, les administrations voisines fixent le début de cette chasse à la dernière semaine d'avril et la termine à la fin du mois de mai. Selon l'étude de Rioux et al (2004), le pic des vocalisations des mâles se situe vers le 12 avril et un seul pic d'activité fut observé. Un deuxième pic, rencontré fréquemment chez nos voisins, aurait aidé à positionner la saison de chasse après la période d'accouplement principale du dindon, au moment où un plus grand nombre de femelles seraient au nid. Cette mesure vise à s'assurer que les femelles sont moins visibles et moins susceptibles d'être abattues par mégarde. C'est pour cette raison que deux plages de chasse ont été établies, distantes d'une semaine, afin de couvrir un intervalle de trois semaines. De plus, cet arrêt d'une semaine, entre les deux plages de

chasse permettait de communiquer avec les chasseurs de la deuxième plage si la chasse devait être interrompue après la première semaine.

Concernant l'attribution des permis de chasse, le Comité a convenu d'accorder un maximum de 50 % des permis aux propriétaires participants, l'autre 50 % serait attribué par tirage universel (Annexe 3).

Finalement, un séminaire portant sur la biologie et sur la chasse au dindon sauvage (Whissell, 2005) a été donné à deux reprises par la Fédération Québécoise de la Faune. Les chasseurs devaient obligatoirement suivre ce séminaire pour participer à la chasse expérimentale. Cet enseignement s'est révélé très enrichissant pour les chasseurs qui se sont montrés très intéressés tout au long de la journée que durait la formation.

2.4. L'enregistrement

Une équipe régionale du MRNF, Secteur Faune Québec, était postée à la station d'enregistrement située à Ormstown où les chasseurs chanceux étaient tenus d'enregistrer leur prise avant 14 h la journée même de l'abattage.

Lorsque le chasseur se présentait avec sa prise, il devait l'enregistrer auprès d'un préposé à l'enregistrement membre du club des Balbuzards. Puis, il présentait son dindon aux représentants de Faune Québec. Le dindon était alors pesé (kg), la barbe mesurée (cm) ainsi qu'un ergot (cm). On déterminait le statut de maturité : adulte ou immature par observation des rectrices. Le sexe était noté et un examen visuel de chacune des bêtes était effectué. Finalement, un morceau de peau de la patte était prélevé en vue d'analyses génétiques ultérieures. Comme par exemple, de connaître le code génétique des dindons sauvages par rapport aux dindons qui sont issus de lâchers privés (Annexe 7).

De plus chacun des chasseurs devaient remettre un carnet (Annexe 8) où était consignées, par jour de chasse, différentes observations telles le nombre de dindons vus, le nombre de femelles vues, l'heure de l'abattage, l'effort de chasse, etc.

3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

3.1. La récolte

Un maximum de 300 permis pouvait être délivrés lors de cette première expérience. Après le tirage au sort, tous les chasseurs inscrits ont reçu une confirmation de participation, puisque leur nombre était nettement inférieur au nombre de permis disponibles. Un communiqué de presse (Annexe 4) fut émis afin de prolonger la période d'inscription des chasseurs. À la date limite, 165 chasseurs étaient éligibles à participer à cette première chasse expérimentale au dindon sauvage dans le sud-ouest du Québec, soit 55 % de notre objectif. Le délai, assez court, pour s'inscrire peut expliquer, en bonne partie, cette situation.

Deux plages étaient prévues et chaque chasseur ne pouvait participer qu'à une seule. Un chasseur n'avait le droit de récolter qu'un seul dindon à barbe. La première plage s'étendait du 25 au 30 avril et la seconde, du 9 au 14 mai. Lors de la première plage, 98 chasseurs ont participé à la chasse tandis que 67 chasseurs prévoyaient exercer leur activité durant la deuxième plage.

La récolte pendant la première plage de chasse a été de 34 dindons pour un succès de 35 %, dépassant largement notre prévision fixée à 10 % de succès. La récolte se présente ainsi : 1 femelle à barbe, 8 mâles immatures et 25 mâles adultes. Une femelle fut abattue car elle portait une barbe, ce qui se retrouve dans moins de 10 % de la population selon la littérature consultée. Le Tableau 1 détaille la récolte par jour et par segment de la population.

Tableau 1. La récolte de dindons lors de la première plage de chasse (25 au 30 avril 2005).

Segment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Femelle	1	0	0	0	0	0	1
Mâle Immature	2	0	3	0	1	2	8
Mâle adulte	8	7	1	2	1	6	25
Total	11	7	4	2	2	8	34

Devant un tel succès de récolte et le dépassement du quota de 30 dindons dès la première semaine, la décision fut prise d'arrêter la chasse. On a dû alors avertir les chasseurs inscrits à la deuxième plage qu'ils ne pourraient participer à la chasse expérimentale. Tous ces chasseurs nous firent part de leur déception mais comprenaient très bien cette décision et étaient en accord avec celle-ci.

Le Tableau 2 indique le partage des 98 permis valides de la 1^{re} plage entre les chasseurs propriétaires et ceux provenant du tirage au sort. Selon les données des Balbuzards-Les Frontières (Mathieu McCann, com. pers) sur les 98 chasseurs actifs, 77 % étaient soit propriétaire soit invité par celui-ci. Ces personnes connaissaient très bien leur territoire de chasse. Les 23 % de chasseurs restants étaient issus du tirage au sort et étaient présumés moins bien connaître le territoire qui leur fut désigné. Cette situation devrait se résorber au fil des années.

Si une deuxième période de chasse avait eu lieu, les 67 chasseurs inscrits se seraient distribués ainsi, 37 % des chasseurs qui étaient soit propriétaire soit invité et 63 % de chasseurs restants étaient issus du tirage au sort (Tableau 1).

Tableau 2. Attribution des permis, récolte et succès de chasse.

Chasseurs	1 ^{ère} plage				2 ^e plage			
	Nombre	%	Récolte	Taux de Succès	Nombre	%	Récolte	Taux de Succès
Propriétaire et invité	75	77	31	42 %	25	37	N/A	N/A
tirage au sort	23	23	03	14 %	42	63	N/A	N/A
Total	98	100	34	35 %	67	100	N/A	N/A

La distribution de la récolte de chacun des groupes montre que sur les 34 dindons sauvages récoltés, seulement trois dindons, soit 9 % de la récolte, le furent par des chasseurs issus du tirage au sort, donc potentiellement moins efficaces. Les 31 autres dindons récoltés, soit 91 % de la récolte, ont été abattus par les propriétaires ou un invité. De ce groupe, 9 dindons furent abattus par un chasseur qui avait déjà chassé le dindon sauvage ou qui était accompagné d'un chasseur expérimenté. Pour les 22 dindons restants, aucune information sur le niveau d'expérience des chasseurs n'a été obtenue.

Le Club de chasse des Balbuzards avait recueilli, auprès de propriétaires accueillant des chasseurs, certaines informations touchant la superficie des lots ainsi que le pourcentage boisé de ceux-ci. Les données que nous possédons indiquent que la superficie totale où la chasse s'est tenue est de près de 18 kilomètres carrés. Pour la partie boisée, elle est de 11 kilomètres carrés. Si l'on reporte la récolte totale de dindons, qui est de 34 individus par unité de boisé, le résultat donne 3,1 dindons par kilomètre carré de surface boisée.

3.2. Les données des carnets des chasseurs

Le nombre de carnet retourné fut de 82 sur les 98 remis. De ce nombre, seulement 78 personnes déclarent avoir chassé. La compilation des informations fut réalisée à partir des 78 carnets et de là, les paramètres les plus significatifs furent retenus pour une analyse plus approfondie. Ces paramètres sont : les dépenses encourues, le nombre de mâles et de femelles vus, l'effort de chasse, le taux de succès et l'efficacité des

chasseurs. Au fil des saisons, certains paramètres seront conservés d'autres non et de nouveaux pourront s'ajouter.

D'abord un mot sur les dépenses encourues par les chasseurs pour participer à cette expérience. Les 78 chasseurs actifs qui ont remis leur carnet déclarent avoir dépensé un total de 25 752 dollars, pour une moyenne de 330 dollars par chasseur et de 752 dollars par dindon abattu. Ces sommes d'argent sont estimées avoir été dépensées, en grande partie, dans les différentes municipalités du territoire incluses dans la zone 8 Sud.

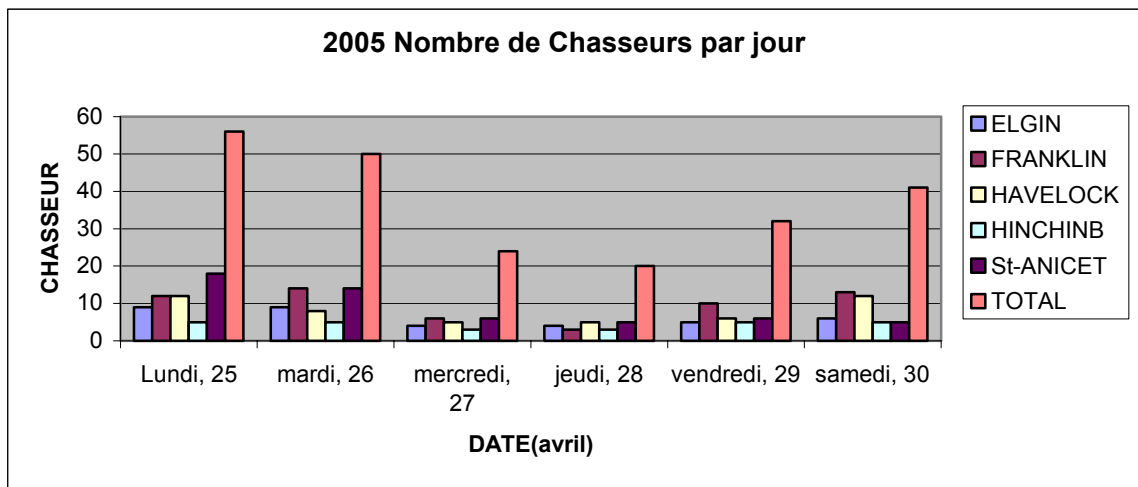


Figure 2. Le nombre de chasseurs par jour.

Le fait de débiter la saison de chasse un jour de semaine, aide à réduire la pression qu'exerce un jour d'ouverture sur l'espèce chassée. Lors de l'ouverture du 25 avril 2005, 70 % des chasseurs étaient sur place (Fig. 2). La récolte atteignit 32 % de la récolte totale (11 dindons). Le deuxième jour, on retrouvait 63 % des chasseurs et la récolte a baissé à 21 % (7 dindons) de la récolte totale. Avec un effort de chasse (Fig. 3) qui fut pratiquement le même que lors du premier jour, soit, près de 200 heures de chasse.

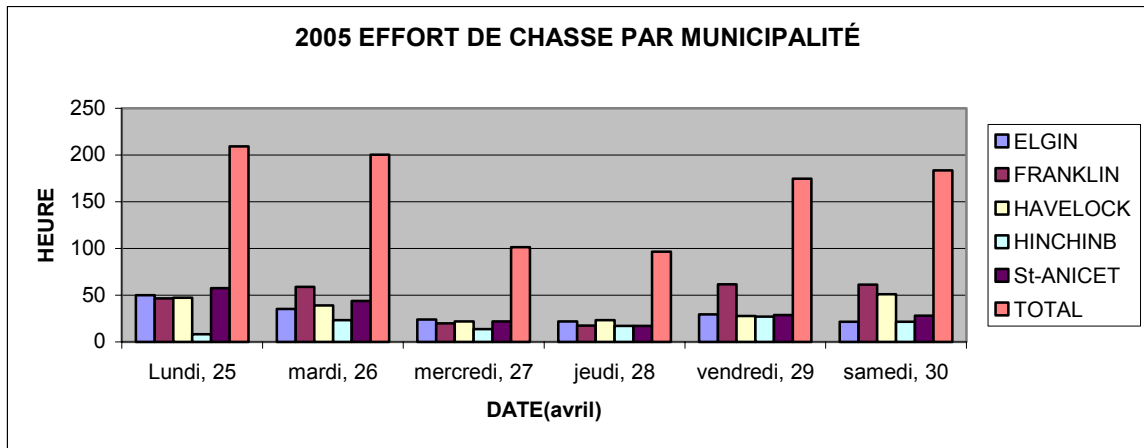


Figure 3. L'effort de chasse par municipalité.

L'effort global, tel que rapporté par les 78 chasseurs actifs fut de 966 heures de chasse réparties sur les six jours qu'a duré cette première expérience.

Le taux de succès peut s'exprimer en la récolte d'un dindon par l'effort que le chasseur déploie pour réussir une capture. Le succès total a atteint un taux de 0,035 dindon par heure de chasse. Les meilleurs taux furent rencontrés à Saint-Anicet avec 0,061 et pour Elgin avec un taux de 0,049.

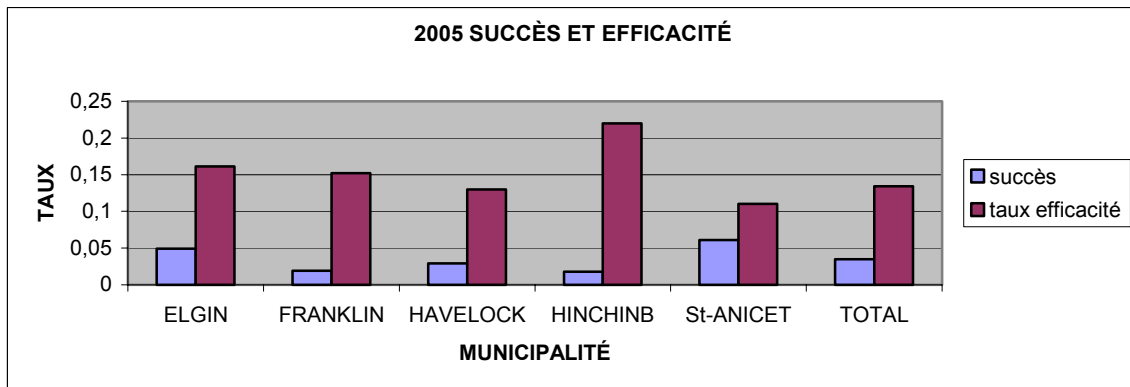


Figure 4. Le succès et l'efficacité des chasseurs.

L'efficacité s'énonce comme étant le nombre de dindons récoltés par rapport au nombre vus (Fig. 4). Cette fois-ci, se sont les chasseurs d'Hinchinbrooke qui n'ont pas raté leur coup avec une récolte de 2 dindons sur les 9 qu'ils ont vus.

L'expérience d'une chasse peut être déclarée réussie lorsque le chasseur voit ou entend le gibier convoité. Pour cette première expérience, tous les chasseurs, sauf un seul, ont vu ou entendu un dindon. La municipalité de Saint-Anicet sort du peloton pour les trois paramètres analysés soit pour les mâles vus, les mâles entendus et pour les femelles vues. Ce dernier paramètre, le nombre de femelles vues, est très important à suivre car la saison de chasse doit se situer idéalement dans la période où le plus grand nombre de femelles sont sur les nids, donc moins présentes à la vue des chasseurs.

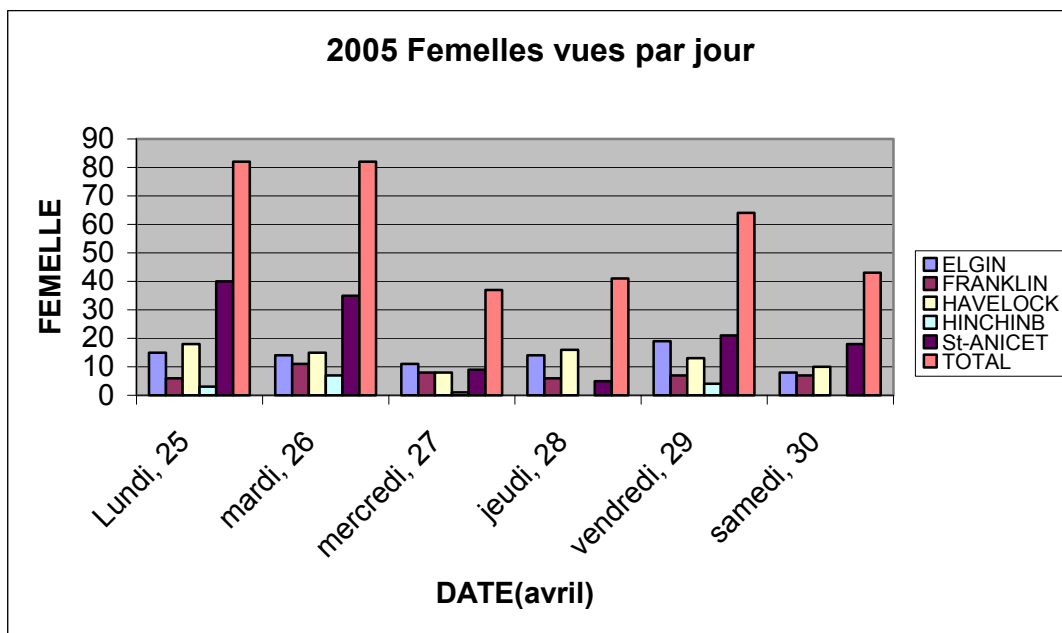


Figure 5. Le nombre de femelles vues par jour.

L'Ontario et le Massachusetts utilisent la relation entre le nombre d'oiseaux vus par 1 000 chasseurs-heures lors de leurs sondages auprès des chasseurs afin d'estimer la variabilité de la population dans le temps. En 2005, selon les carnets, 78 chasseurs furent actifs pendant 966 heures, ce qui équivaut à 75 270 chasseurs-heures. Les chasseurs ont vu un total de 349 femelles, ce qui équivaut à 4,63 femelles vues par 1 000 chasseurs-heures (Fig. 5). Les mâles vus sont au nombre de 253 pour 3,36 mâles vus par 1 000 chasseurs-heures et les mâles entendus au nombre de 514 pour 6,92 mâles entendus par 1 000 chasseurs-heures (Fig. 6).

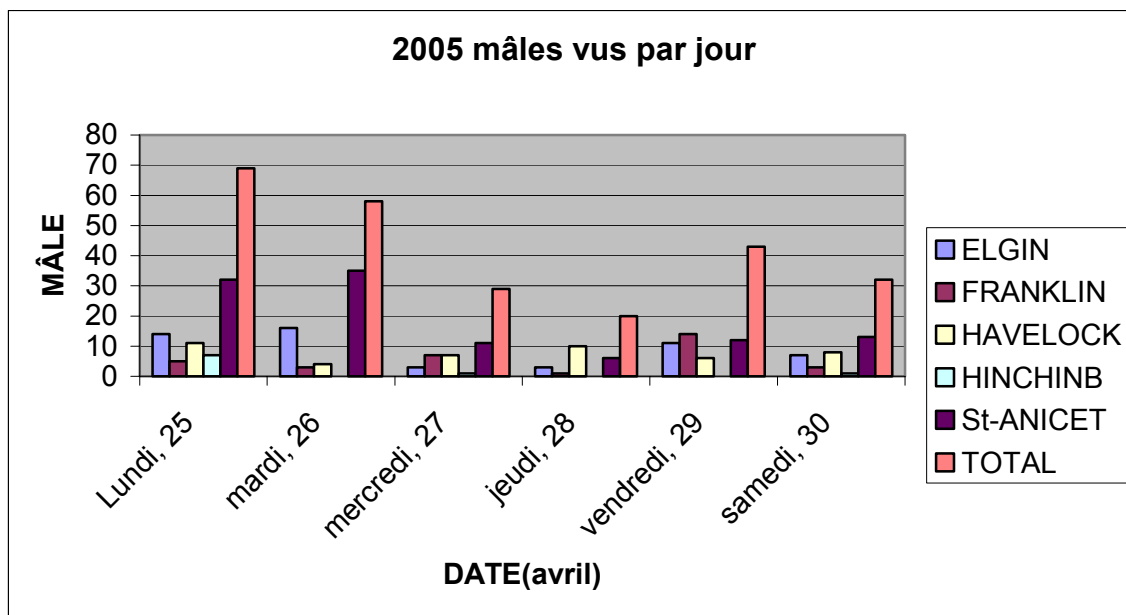


Figure 6. Le nombre de mâles vus par jour.

3.3. Les données biologiques

Cette chasse expérimentale a permis de recueillir des données biologiques sur les din-dons sauvages dans l'aire de chasse expérimentale. Les données biologiques recueillies (Tableau 3) révèlent qu'une femelle à barbe adulte de 5,7 kg a été enregistrée. Elle portait une barbe de 19,5 cm de longueur.

Tableau 3. Les données biologiques.

	Poids (kg)			Longueur de la barbe (cm)			Longueur de l'éperon (cm)		
	min	moyen	max	min	moyen	max	min	moyen	max
Mâle immature	6,0	6,8	7,5	7,5	9,8	13,5	0,2	0,4	1,1
Mâle adulte	7,9	8,9	10,2	16,0	20,8	35,0	1,6	2,2	4,5
Femelle	5,7	5,7	5,7	19,5	19,5	19,5	n/a	n/a	n/a

Le plus gros mâle adulte pesait 10,2 kg, et arborait une barbe de 21 cm. Un de ses ergots mesurait 2,1 cm. Le plus gros mâle immature pesait 7,5 kg, un de ses ergots mesurait 0,3 cm et il possédait une barbe de 10,8 cm. La plus longue barbe mesurée atteignait 35 cm et l'ergot le plus long était de 4,5 cm.

La longueur de l'ergot, sans être infaillible, est un bon indicateur de l'âge des mâles (Vangilder, 1997). Un adulte avec un ergot de moins de 2,5 cm est généralement âgé de 2 ans, celui ayant un ergot dont la longueur se situe entre 2,5 cm et 3,4 cm aurait entre 3 et 4 ans et celui dont l'ergot fait plus de 3,4 cm est considéré comme grand-père. Dans la récolte de 2005 un seul dindon possédait un ergot de la dernière classe d'âge, il mesurait 4,5 cm. On retrouvait 21 dindons qui se classaient dans la classe de deux ans et seulement trois dans les âges de trois à quatre ans. La longueur de l'ergot est un paramètre qui sera suivi annuellement afin d'en évaluer la fiabilité.

Précédemment, l'analyse de la récolte (Tableau 1) dévoilait que 8 dindons étaient immatures, constituant 24 % de la récolte. Le ratio d'immatures par rapport aux adultes est une autre façon d'évaluer les variations dans les populations de dindons sauvages (Vangilder, 1997). Lorsque la récolte commence à montrer une prédominance d'immatures par rapport aux adultes, c'est un signe qu'il faut réagir et diminuer la pression de chasse. En moyenne, les immatures comptent pour près de 20 à 30 % de la récolte.

L'examen visuel des bêtes n'a révélé aucune anomalie. Les chasseurs furent aussi invités à nous dévoiler toute anomalie qu'ils décèleraient lors de l'éviscération de leur dindon. Un seul chasseur a fait parvenir des photos des organes internes du dindon qu'il a abattu. Selon ces images, les organes internes semblaient sains.

3.4. Discussion

3.4.1. Le territoire

Cette première expérience sur un territoire restreint mais supportant une bonne densité de dindons fut un succès. Dans l'éventualité d'une ouverture de la chasse dans l'ensemble de la zone 08-sud, il serait judicieux de tenir, préalablement, une autre chasse expérimentale sur une superficie de chasse augmentée de quelques municipalités tout en gardant les mêmes municipalités où l'expérience de 2005 a été tenue. Ceci permettra de vérifier la volonté des propriétaires de ces nouveaux lieux à participer à l'expérience et de mesurer l'engouement d'un plus grand nombre de chasseurs à s'inscrire à ce type de chasse.

3.4.2. La saison

Le fait d'avoir instauré une saison en deux plages a permis de réagir adéquatement à l'atteinte du quota de 30 dindons dès la fin de la première plage. Cette situation devra se poursuivre afin de bien localiser, dans le temps, la saison de chasse printanière aux dindons sauvages mâles. De plus, les deux plages doivent être repoussées vers le mois de mai, afin d'éloigner la saison de la chasse du premier pic de vocalisations des mâles. Ceci devrait se traduire par une baisse de la récolte des mâles adultes et une augmentation de celle des mâles immatures. Les mâles adultes pourraient être moins actifs après la fertilisation de la majorité des femelles, une dominance des mâles matures (et une polygamie) s'exerçant lors de la reproduction. Les femelles seraient, alors, plus nombreuses sur les nids. Ceci devrait se refléter dans les carnets des chasseurs qui devraient dénombrer beaucoup moins de femelles durant les plages plus tardives de chasse.

3.4.3. Le quota

Le quota de la première année de l'expérience a été atteint très rapidement, un résultat inattendu pour une première tentative. En élargissant le territoire par l'ajout de municipalités (de une à cinq), le quota devra être haussé. La nouvelle balise correspondra à un prélèvement voisin de 10 % du nombre de mâles mais toujours inférieure à la valeur repère de 30 %, de la population de dindons mâles. Cette valeur repère est celle véhiculée par les principaux gestionnaires de l'espèce en Amérique du Nord. Elle doit être retenue si notre volonté est de favoriser l'accroissement de la population (Healy, M. & M. Power, 1999). Une autre façon choisie pour modifier le quota est de repousser la saison de chasse vers le mois de mai. Là où le pic de reproduction sera sensiblement à la baisse. De plus, la couverture végétale devenant plus dense, elle absorbera les sons ce qui rendra les appels plus difficilement discernables par les dindons et aussi par le chasseur.

3.4.4. Le succès de chasse

Un pourcentage de succès atteignant 35 % dès la première année est fort élevé si on le compare aux résultats obtenus dans les états voisins. En élargissant l'expérience vers d'autres municipalités reconnues pour supporter une population un peu moins élevée que les cinq municipalités initialement choisies, le pourcentage de succès de récolte devrait être moindre. S'il demeure aussi élevé, des données supplémentaires devront être obtenues au chapitre de l'évaluation de l'abondance de la population qui pourrait se révéler très vulnérable à la chasse ou avoir des effectifs plus élevés que les valeurs estimées jusqu'à maintenant.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1. Conclusion

On peut considérer que la première chasse expérimentale printanière au dindon sauvage du Québec fut un réel succès. Toutefois, il y a encore des éléments que nous devons vérifier en situation de chasse tels :

- la localisation de la saison chasse par rapport au pic des chants des mâles;
- l'acceptabilité de cette chasse pour la population locale;
- l'évaluation de l'intérêt des chasseurs.

Il y a aussi des éléments considérés comme support à la gestion de cette chasse qui devront être mis sur pied, comme : le décompte des groupes de dindon, en hiver, afin d'évaluer la tendance annuelle de la population à la fin de l'hiver. Ceci apportera des renseignements importants pour établir le nombre de permis à émettre pour la chasse printanière suivante. En plus, cet inventaire permettra de localiser les regroupements hivernaux de dindons, de décrire l'habitat d'hiver de ces bêtes et d'apporter une éventuelle protection et de mise en valeur de ces lieux.

L'évolution des plaintes relatives au braconnage sur le dindon ainsi que le nombre d'infractions annuelles devraient informer les gestionnaires sur la conscientisation de la population à la protection de cette espèce nouvellement exploitée.

Des études scientifiques devront se poursuivre sur la dynamique de cette population afin de s'assurer à long terme d'un niveau d'exploitation assurant sa pérennité dans la zone de chasse 08-sud.

Un résultat positif que pourrait également apporter la tenue de cette chasse est la préservation des espaces boisés de cette région. En effet, nous prenons le pari que cette activité aidera à freiner la perte de ce type habitat. Car, un terrain de chasse au dindon doit supporter un boisé. L'intérêt pour cette chasse et les revenus qui peuvent en découler prêteront en faveur de la conservation des boisés. Au fil des ans, nous tenterons de développer une méthode qui nous permettra de vérifier la justesse de cette hypothèse.

Le point tournant de cette expérience fut le respect du quota de récolte qui était fixé à 30 dindons. En effet, en stoppant l'expérience après la première plage, le MRNF et ses partenaires démontrent qu'ils respectent leurs engagements et signifient à la population que leur intérêt est de bien implanter cette activité dans une vision à long terme.

4.2. Recommandations

Relatives à la chasse

- Reprendre l'expérience pour assurer une certaine continuité mais en modifiant certains éléments, dont :
 - élargir le territoire de chasse,
 - modifier le quota de dindons à barbe à récolter,
 - augmenter le nombre de permis de chasse à un maximum de 500,
 - repousser le début de la chasse au mois de mai.

- Conserver une saison en deux plages de 6 jours entrecoupées par une semaine sans chasse.
- S'assurer de la participation de la FQF et les Clubs Balbuzards et les Frontières.
- Conserver le rôle du MRNF, Secteur Faune Québec, semblable à celui de 2005.
- Mettre sur pied un suivi de la population hivernale par le décompte des regroupements des dindons.
- Débuter la mise en marche des actions, administratives et réglementaires, menant à une chasse régulière au dindon sauvage dans la zone 08-sud, en 2007. Le résultat de la chasse expérimentale de 2006 viendra confirmer ou infirmer cette démarche.
- Assurer la priorité de chasse aux 67 personnes sélectionnées en 2005 et qui n'ont pu chasser suite à l'atteinte du quota.

Relative à la recherche scientifique

- Acquérir les connaissances nécessaires pour mieux gérer cette population de dindons sauvages, du Québec.
- S'assurer que des études de dynamique de population soient encouragées et réalisées au cours des prochaines années.

REMERCIEMENTS

Un premier remerciement à Martin Léveillé, de Faune Québec, pour son appui et ses généreux commentaires. Aux membres du Comité qui ont sincèrement travaillé au succès de cette première expérience dans un climat productif où les échéanciers étaient toujours trop courts. À Héroïse Bastien, Daniel Saint-Hilaire, Jean Provost, Pierre Bilodeau et Normand Traversy de Faune Québec, pour le lot d'information qu'ils m'ont transmis et commenté. Un merci à tous les chasseurs qui ont cru à l'expérience et s'y sont inscrits et en ont fait une réussite. Et un merci spécial à madame Lina Laurier de Faune Québec pour sa disponibilité, son professionnalisme et sa grande générosité qui ont fait que nos échéanciers furent tous rencontrés. Et merci à madame Brigitte Véro de Faune Québec qui a procédé à la version finale de ce rapport.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- HEALY, M. & M. Powell, 1999. Wild Turkey Harvest Management : Biology, Strategies and Techniques. U.S. Fish & Wildlife Service, 97p.
- POUSSART, C. 2001. État de situation du dindon sauvage dans le sud du Québec. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction du développement de la faune, 10p.
- RIOUX, S., M. BÉLISLE et J.F. GIROUX. 2004. Inventaire printanier des mâles chanteurs du Dindon sauvage dans le sud du Québec en 2004. Version préliminaire. Département de biologie, Université de Sherbrooke, 14p.
- RIOUX, S., M. BÉLISLE et J.F. GIROUX. 2003. Inventaire printanier des mâles chanteurs du Dindon sauvage dans le sud du Québec en 2003. Département de biologie, Université de Sherbrooke, 22p.

VANGILDER, L.D. 1997. Wild turkey harvest management plan 1998-2002. Missouri Department of Conservation, 39p.

WHISSELL, M. 2005. Biologie, chasse et aménagement du Dindon Sauvage au Québec. Fédération québécoise de la faune, 221p.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des intervenants

Michel Damphousse, Société de la faune et des parcs du Québec

Serge Bergeron, Société de la faune et des parcs du Québec

Gilles Lamontage, Société de la faune et des parcs du Québec

Alain Cossette, Fédération québécoise de la faune

Marc Whissell, Fédération québécoise de la faune

Martin Savard, Fédération québécoise de la faune

Jean-François Dumont, Fédération des pourvoyeurs du Québec

Héloïse Bastien, Société de la faune et des parcs du Québec

Annexe 2. Comité sur la mise en place d'une chasse expérimentale au dindon sauvage de la zone 08-Sud

André Dicaire, biologiste, MRNF, Secteur Faune Québec, Direction de Montréal, de Laval et de la Montérégie

Daniel Goyette, Président, Club de Chasse et Pêche Les Frontières 1985 Inc.

Pierre Latraverse, Fédération québécoise de la faune (Laval- Montréal - Montérégie)

Yves Messier, Association chasse, pêche et plein-air Les Balbuzards

Claude Sirois, secrétaire du Comité dindon sauvage de la zone 08-sud, technicien de la faune, MRNF, Secteur Faune Québec

Diane Goyer, secrétaire, Association chasse, pêche et plein-air Les Balbuzards

Martin Léveillé, biologiste, MRNP, Secteur Faune Québec, Direction de Montréal, de Laval et de la Montérégie

Giulio Neri. Représentant UPA-Valeyfield

Denis Rajotte, MRNF, Secteur Faune Québec, Direction de la Protection de la faune de Montréal et de la Montérégie

Gérard Massé, Directeur, MRNF, Secteur Faune Québec, Direction de l'aménagement

de la faune de Montréal, Laval et la Montérégie

Martin Savard, personne ressource de la Fédération québécoise de la faune (National)

Mathieu McCann, technicien de la faune, Association chasse, pêche et plein-air Les Balbuzards

Annexe 3. Modalités et tirage au sort

SAISON 2005

TIRAGE AU SORT et Résumé des modalités de chasse

Pour s'inscrire au tirage au sort

- Votre inscription doit être faite sur le formulaire à télécharger à partir du site Internet de la FQF (document ci-joint ou disponible à l'adresse www.fqf.qc.ca).
- Vous devez être résident du Québec.
- Une seule inscription, complète et **sans erreur**, sera acceptée par chasseur. S'il est choisi, il devra être en mesure de donner le nom du deuxième chasseur dès l'annonce du résultat du tirage (le 4 avril 2005). Les deux chasseurs devront utiliser le même site de chasse pendant la même semaine.
- En cas d'erreur dans le traitement administratif d'une inscription, votre seul recours à titre de participant sera le remboursement de vos frais d'inscription.
- Le coût, au montant de 7,50 \$ par formulaire, n'est pas remboursable. Le chèque doit être joint au formulaire et libellé au nom de « Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards » et posté à l'adresse suivante :
 Tirage chasse au dindon sauvage
 Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards
 79, rue Saint-Joseph
 Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
- Les formulaires et les paiements doivent être remis ou postés au plus tard le 31 mars 2005, le sceau de la poste en faisant foi.
- Le tirage au sort sera sous la responsabilité du Secrétariat Les Balbuzards-Les Frontières¹ et se déroulera selon les règles de l'art sous la supervision du CLD-Valeyfield.
- Les chasseurs que la chance n'aura pas favorisés ne recevront pas d'avis les informant qu'ils n'ont pas été sélectionnés.

¹ Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards et Club de Chasse et Pêche Les Frontières 1985 inc.

Réglementation et conditions préalables à la chasse expérimentale

Avant de chasser, les gagnants devront se conformer à la réglementation générale relative à la chasse, et respecter les conditions spécifiques du permis SEG (permis spécial qui veut dire Science, Éducation, Gestion) suivantes :

Pour obtenir un permis SEG, le chasseur devra détenir un certificat du chasseur valide et un permis 2005 pour chasser le petit gibier.

Les chasseurs devront suivre un **séminaire obligatoire** sur la biologie et la chasse du dindon sauvage qui sera donné par la FQF, au coût de 35 \$ pour les participants à la chasse expérimentale, et de 60 \$ pour les autres. Un livre d'environ 248 pages et une cassette vidéo seront remis aux personnes (chasseurs ou non) qui paieront le tarif complet de 60 \$.

Les détenteurs du certificat ontarien n'ont pas à suivre le séminaire, mais doivent joindre une copie de leur attestation avec leur formulaire d'inscription.

Le séminaire se donnera trois fois :

- le samedi 9 avril 2005
- le dimanche 24 avril 2005
- le dimanche 8 mai 2005

Le lieu et l'heure seront communiqués aux gagnants.

Les permis sont
attribués par
paires

Chaque gagnant recevra 2 permis, l'un à son nom et l'autre au nom du chasseur qui apparaît en second sur le formulaire d'inscription. L'identité du second chasseur peut être donnée au moment où les gagnants seront contactés pour accepter les permis (après le 4 avril 2005). Dans le cas où, après cette date, un gagnant est incapable de fournir le nom d'un second chasseur, un seul permis sera délivré.

Sites de chasse

La chasse expérimentale 2005 se tiendra **UNIQUEMENT** dans les cinq municipalités suivantes : Havelock, Franklin, Hinchinbrooke, Elgin et Saint-Anicet. Ces lieux furent choisis en raison de leur forte probabilité d'héberger des populations de dindon sauvage, et ce, selon les études des dernières années.

La chasse se fera sur les terres où existent des ententes avec les propriétaires.

Les chasseurs qui bénéficient DÉJÀ d'un site de chasse ou d'une entente avec un propriétaire d'un site situé dans une des cinq municipalités impliquées, doivent compléter la section « Propriétaire » du formulaire d'inscription. **Ces chasseurs seront choisis en priorité.**

Les chasseurs qui NE bénéficient PAS d'un site de chasse ou d'une entente avec un propriétaire au moment de l'inscription se verront attribuer un terrain et une période de chasse (6 jours) par le Secrétariat les Balbuzards – Les Frontières. Les deux chasseurs devront utiliser le même site de chasse pendant la même semaine.

Périodes de chasse

La saison de chasse expérimentale sera divisée en deux périodes de 6 jours avec un intervalle de 8 jours entre celles-ci.

La première période se tiendra du lundi 25 avril au samedi 30 avril 2005 inclusivement.

La deuxième aura lieu du lundi 9 mai au samedi 14 mai 2005 inclusivement.

Il n'y aura pas de chasse du dimanche 1^{er} mai au dimanche 8 mai 2005.

Lors de ces périodes, la chasse sera permise à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil, **jusqu'à midi.**

Les gagnants ne pourront chasser que durant la période identifiée sur leur permis SEG.

Nombre de permis

Un maximum de 75 paires de permis (150 permis) seront attribuées pour chacune des périodes de 6 jours, soit un total de 150 paires (300 permis).

Limites et interdictions

Limite d'un oiseau à barbe par chasseur, par année.

Le nourrissage est défendu.

Il est interdit d'utiliser tout enregistrement reproduisant les cris des dindons.

L'utilisation d'un dindon vivant comme appelant est prohibée.

Équipement,
armes et munitions

Les armes et les munitions autorisées sont :

Les fusils de calibres 10 et 12; les cartouches à grenailles de plomb de tailles 4, 5 et 6.

Les armes à poudre noire de calibres 10 et 12, à grenailles de plomb de tailles 4, 5 et 6.

Les arcs et les arbalètes conformes aux règlements de chasse, ainsi que les flèches et les viretons.

Le port du dossard n'est pas obligatoire.

Enregistrement
des prises

Le chasseur ayant abattu un dindon sauvage devra l'enregistrer, avant 14 h, la journée de la récolte.

L'enregistrement se fera au bureau d'enregistrement de l'association Les Balbuzards, au coût de 5,00 \$, à l'adresse suivante :

Quincaillerie R. Gauthier inc.
1486, route 201
Ormstown (Québec)
Téléphone : (450) 829-2090

Participation à la
recherche scientifique

Le chasseur devra fournir les parties anatomiques demandées et laisser prendre toutes les mesures nécessaires au suivi scientifique.

Tous les chasseurs ayant participé à l'expérience devront remplir et retourner le « Carnet du chasseur du dindon sauvage 2005 » à l'adresse indiquée dans le carnet, avant le 30 mai 2005.

NOTES :**Coûts de participation à la chasse expérimentale par personne**

Séminaire.....	35 \$
Assurances et frais administratif	70 \$
Location de terrain (6 jours).....	40 \$

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec se réserve le droit de restreindre, de modifier ou d'annuler cette chasse expérimentale, si les circonstances l'exigent.

Pour toute information supplémentaire sur la chasse expérimentale au dindon sauvage, s'adresser au Secrétariat Les Balbuzards – Les Frontières, aux locaux de l'Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards:

Tél. : (450) 427-3963
 Courriel : balbuz@rocler.qc.ca

Annexe 4. Communiqué et fiche d'inscription au tirage au sort



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Chasse expérimentale au dindon sauvage en Montérégie :

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

Charlesbourg, le 5 AVRIL 2005 – La Fédération québécoise de la faune (FQF), l'Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards, et le Club de Chasse et Pêche Les Frontières 1985 inc. prolongent la période d'inscription des chasseurs pour la chasse expérimentale au dindon sauvage en Montérégie. En effet 113 chasseurs, sur une possibilité de 300, se sont inscrits à cette première québécoise à l'occasion du tirage au sort tenu hier sous la supervision du CLD Haut-Saint-Laurent. Il reste donc des places à combler rapidement.

Cette chasse expérimentale aura lieu au printemps 2005, du lundi 25 avril au samedi 30 avril, puis du lundi 9 mai au samedi 14 mai, dans les municipalités de Havelock, Franklin, Hinchinbrooke, Elgin et Saint-Anicet.

Les chasseurs intéressés ont désormais jusqu'au 15 avril pour expédier leur formulaire d'inscription et acquitter les frais de 7,50 \$. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la FQF (www.fqf.qc.ca ou www.fqf.qc.ca/dindon_monteregie.htm).

Les permis sont attribués par paires afin de permettre aux chasseurs de s'adjoindre un compagnon. Des terrains au coût de 40 \$ par semaine, ainsi que les périodes de chasse seront attribués par le Secrétariat de la chasse expérimentale (Association les Balbuzards) aux participants qui ne disposent pas eux-mêmes d'un site de chasse (selon les disponibilités).

Les chasseurs devront obligatoirement se procurer le permis de petits gibiers 2005, participer à un séminaire d'information sur la biologie et la chasse au din-

don sauvage (24 avril et 8 mai, 35 \$ pour les chasseurs), assumer les frais d'assurances et d'administration (70 \$) et remplir obligatoirement un carnet d'observations. La limite est de 1 dindon « à barbe » par chasseur. Toutes les modalités concernant cette chasse sont affichées sur le site Internet de la FQF à l'adresse précédente.

Les conditions de cette chasse expérimentale ont été élaborées avec la collaboration et sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et de la faune de façon à s'assurer que les colonies de dindons de la Montérégie ne soient pas en danger; c'est dans le but de permettre une meilleure gestion de cette espèce, que la chasse expérimentale a été initiée. Les informations recueillies serviront à protéger l'espèce, à favoriser son développement et à instituer une chasse régulière de cette espèce au Québec.

Le dindon sauvage fait l'objet d'une chasse très prisée en Amérique du Nord, où cette chasse est considérée comme l'une des plus complexes, mais aussi l'une des plus satisfaisantes. La mise en valeur de cette espèce au Québec, dans le cadre d'une gestion éclairée, aura des retombées positives dans l'ensemble de la région et contribuera, entre autres, à la préservation des boisés en Montérégie.

-30-

Pour information : Annie Guertin
Responsable des relations publiques
Tél. : (418) 626-6858/1 888 LAFAUNE

Pour inscription au
tirage au sort Secrétariat Les Balbuzards-Les Frontières
Tél. : (450) 427-3963
Courriel : balbuz@rocler.qc.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - TIRAGE AU SORT CHASSE EXPERIMENTALE AU DINDON SAUVAGE DANS LA ZONE 08 SUD AU PRINTEMPS 2005

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

1^{er} chasseur									
Date de naissance				☐ Membre de la Fédération québécoise de la faune				Nombre de certificat de chasseurs	
Année Mois Jour				Numéro de membre:				(obligatoire)	
				Expiration					
Nom de famille du chasseur					Prénom du chasseur				
Nom de naissance		Rue (référer)						Appartement	
Ville, Village ou municipalité (référer)							Province		Codpostal
							Qc		
Téléphone (référer)		Téléphone (travail ou autre)		Porte téléphonique		Courriel			
Indicatif Numéro		Indicatif Numéro							

2^e chasseur									
Date de naissance				☐ Membre de la Fédération québécoise de la faune				Nombre de certificat de chasseurs	
Année Mois Jour				Numéro de membre:				(obligatoire)	
				Expiration					
Nom de famille du chasseur					Prénom du chasseur				
Nom de naissance		Rue (référer)						Appartement	
Ville, Village ou municipalité (référer)							Province		Codpostal
							Qc		
Téléphone (référer)		Téléphone (travail ou autre)		Porte téléphonique		Courriel			
Indicatif Numéro		Indicatif Numéro							

Propriétaire (facultatif)									
☐ Sous entente (36 & 37)				☐ Bail de chasse				☐ Invité	
Nom de famille					Prénom				
Nom de naissance		Rue						Appartement	
Ville, Village ou municipalité							Province		Codpostal
							Qc		
Téléphone (référer)		Téléphone (travail ou autre)		Porte téléphonique		Courriel			
Indicatif Numéro		Indicatif Numéro							

Territoires disponibles pour la chasse expérimentale dans les municipalités de:

Municipalités: ☐ Elgin ☐ Franklin ☐ Havelock ☐ Hinchinbrooke ☐ Saint-Ancet

Paiement 7.50 \$ ☐

**** À fournir au plus tard lors de l'acceptation des permis**

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, qui gère la chasse expérimentale au dindon sauvage se réserve le droit de restreindre, de modifier ou d'annuler l'activité si les circonstances l'exigent.

Annexe 5. Le permis SEG

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs



Direction de l'aménagement de la faune
de Montréal, de Laval et de la Montérégie

Permis à des fins de gestion de la faune

N° du permis						
An-née	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2005	04	22	DS-001	16	SEG	F

Période de validité du permis						
An-née	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2005	04	25	AU	2005	04	30

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 8.

1. Titulaire
Résident

2. Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 47 de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> , le titulaire, à tuer, à transporter et à conserver un dindon sauvage dans le cadre d'une chasse expérimentale au dindon sauvage, dans une des municipalités suivantes: Havelock, Franklin, Hinchinbrooke, Elgin et Saint-Anicet, sur le terrain décrit au point 5 du présent permis, aux conditions suivantes:

3. Spécimens		
Espèces visées	Quantité maximale	Caractéristiques
Dindon sauvage (<i>Meleagris galopavo</i>)	1	Oiseau avec barbe

4. Mode de capture des animaux	
Engins	Dimensions/spécifications
Arme à feu	Les fusils de calibre 10 et 12 avec cartouches à grenailles de plomb de tailles 4,5 et 6.
Arc et arbalète	Les armes à poudre noire de calibres 10 et 12 à grenailles de plomb de tailles 4,5 et 6. Arcs et arbalètes conformes aux règlements de chasse, ainsi que les flèches et viretons.

5. Localisation
Territoires visés
Le lieu de chasse autorisé se situe dans la municipalité de ..., sur le lot N° ... situé dans le rang ... du cadastre de ...

6. Manipulation, transport et disposition des spécimens
Tout spécimen doit être transporté non éviscéré (plein) jusqu'à la station d'enregistrement. Toute capture accidentelle devra être traitée en conformité avec les règles décrites à la page 55 du document : «La chasse sportive

au Québec 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006».

7. Autres conditions à respecter

- Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.
- Le titulaire doit porter sur lui le présent permis lorsqu'il exerce les activités prévues au permis, et le montrer à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.
- Cette personne doit, de plus, être titulaire d'un Certificat de chasseur valide et **d'un permis de chasse valide au petit gibier 2005**, en respect avec les règles décrites aux pages 15, 16 et 17 du document précité.
- Ce permis SEG ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne.
- Le chasseur ayant abattu un dindon sauvage doit l'enregistrer, avant 14 h, la journée de la récolte.
- Le détenteur du présent permis doit enregistrer la capture d'un dindon sauvage uniquement à la station d'enregistrement décrite ci-après, en conformité avec les règles relatives à ce chapitre.

Quincaillerie R. Gauthier inc.
1486, route 201
Ormstown (Québec)
Téléphone : (450) 829-2090

- Suivre un **séminaire obligatoire** sur la biologie et la chasse du dindon sauvage qui sera donné par la FQF. Les détenteurs du certificat ontarien n'ont pas à suivre le séminaire, mais doivent joindre une copie de leur attestation avec leur formulaire d'inscription.
- Les gagnants ne pourront chasser que durant la période identifiée sur leur permis SEG.**
- La chasse sera permise à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil, **jusqu'à midi**.
- Limite d'un oiseau à barbe par chasseur, par année.
- Le nourrissage est défendu.
- Il est interdit d'utiliser tout enregistrement reproduisant les cris des dindons.
- L'utilisation d'un dindon vivant comme appelant est prohibée.
- Le port du dossard n'est pas obligatoire.
- Le chasseur devra fournir les parties anatomiques demandées et laisser prendre toutes les mesures nécessaires au suivi scientifique.
- Tous les chasseurs ayant participé à l'expérience devront remplir et retourner le « Carnet du chasseur du dindon sauvage 2005 » à l'adresse indiquée dans le carnet, avant le 30 mai 2005.
- Sous réserve des conditions prévues à ce permis, le titulaire doit se conformer à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et aux règlements relatifs à la chasse qui en découlent.
- Tout manquement à l'une des conditions de ce permis peut vous entraîner des poursuites judiciaires et une amende de nature pénale.
- Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec se réserve le droit de restreindre, de modifier ou d'annuler cette chasse expérimentale, si les circonstances l'exigent.**

8. Fonctionnaire autorisé

Pierre Bilodeau		Date de délivrance		
Directeur par intérim de l'aménagement de la faune	Signature	Année	Mois	Jour
Tél. : (450) 928-7607/298	Téléc. : (450) 928-7541	Courriel : pierre.bilodeau@fapaq.gouv.qc.ca	2005	04 08

.....
Signature du titulaire

Annexe 6. Fichier de données biologiques

N° SEG.	RÉCOLTE	CARNET	AGE / SEXE	MESURES	PRÉLÈVEMENTS
DS-004	Date: 2005-04- 30 Heure: 6h30 N° de fiche Enregistrement: 7641350	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,5 kg Barbe 23,0 cm Ergot 1,6 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 004
DS-006	Date: 2005-04- 25 Heure: 7h03 N° de fiche Enregistrement: 7641020	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,2 kg Barbe 21 cm Ergot 1,9 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 006
DS-010	Date: 2005-04- 26 Heure: 5h50 N° de fiche Enregistrement: 7641129	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,8 kg Barbe 21 cm Ergot 2,4 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 010
DS-011	Date: 2005-04- 25 Heure: 7h55 N° de fiche Enregistrement: 7641061	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,6 kg Barbe 19,5 cm Ergot 2,3 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 011
DS-012	Date: 2005-04- 25 Heure: 7h40 N° de fiche Enregistrement: 7641053	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 5,7 Barbe 19,5 Ergot Absent	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 012
DS-013	Date: 2005-04- 27 Heure: 6h50 N° de fiche Enregistrement: 7641228	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 7,5 kg Barbe 10,8 cm Ergot 0,3 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 013
DS-015	Date: 2005-04- 26 Heure: 6h30 N° de fiche Enregistrement: 7641145	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 10,2 kg Barbe 21 cm Ergot 2,1 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 015
DS-016	Date: 2005-04- 26 Heure: 6h30 N° de fiche Enregistrement: 7641137	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,3 kg Barbe 20,0 cm Ergot 2,7 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 016
DS-027	Date: 2005-04- 26 Heure: 9h35 N° de fiche Enregistrement: 7641160	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,5 kg Barbe 23 cm Ergot 2,4 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 027
DS-029	Date: 2005-04- 30 Heure: 6h05 N° de fiche Enregistrement: 7641277	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,8 kg Barbe 21,5 cm Ergot 1,9 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 029
DS-030	Date: 2005-04- 25 Heure: 7h35 N° de fiche Enregistrement: 7641038	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 7,3 kg Barbe 7,5 cm Ergot 0,4 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 030
DS-034	Date: 2005-04- 25 Heure: 8h15 N° de fiche Enregistrement: 7641079	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 7,9 kg Barbe brisé Ergot 2,9 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 034
DS-038	Date: 2005-04- 30 Heure: 6h50 N° de fiche Enregistrement: 7641319	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,2 kg Barbe 24,0 cm Ergot 2,0 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 038

N° SEG.	RÉCOLTE	CARNET	AGE / SEXE	MESURES	PRÉLÈVEMENTS
DS-049	Date: 2005-04- 30 Heure: 8h55 N° de fiche Enregistrement: 7641293	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 7,3 kg Barbe 11,7 cm Ergot 0,3 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 049
DS-052	Date: 2005-04- 30 Heure: 8h45 N° de fiche Enregistrement: 7641285	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 7,0 kg Barbe 13,5 cm Ergot 0,3 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 052
DS-053	Date: 2005-04- 29 Heure: 6h15 N° de fiche Enregistrement: 7641251	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,0 kg Barbe 21,5 cm Ergot 2,1 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 053
DS-065	Date: 2005-04- 25 Heure: 5h58 N° de fiche Enregistrement: 7641087	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,3 kg Barbe 21,5 cm Ergot 2,1 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 065
DS-072	Date: 2005-04- 27 Heure: 8h30 N° de fiche Enregistrement: 7641202	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 6,1 kg Barbe 10,0 cm Ergot 0,2 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 072
DS-096	Date: 2005-04- 28 Heure: 6h10 N° de fiche Enregistrement: 7641236	Remise du carnet ☐ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,9 kg Barbe 16,0 cm Ergot 1,8 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 098
DS-098	Date: 2005-04- 28 Heure: 10h00 N° de fiche Enregistrement: 7641244	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photos 61 & 62 ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,7 kg Barbe 24,2 cm Ergot 2,8 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 098
DS-099	Date: 2005-04- 30 Heure: 6h15 N° de fiche Enregistrement: 7641301	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,2 kg Barbe 20,0 cm Ergot 1,8 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 099
DS-100	Date: 2005-04- 30 Heure: 7h00 N° de fiche Enregistrement: 7641327	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,0 kg Barbe 21,0 cm Ergot 2,0 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 100
DS-101	Date: 2005-04- 25 Heure: 7h00 N° de fiche Enregistrement: 7641103	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 10,1 kg Barbe 35 cm Ergot 2,2 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 101
DS-105	Date: 2005-04- 25 Heure: 6h05 N° de fiche Enregistrement: 7641095	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,2 kg Barbe 26,0 cm Ergot 1,9 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 105
DS-111	Date: 2005-04- 27 Heure: 6h00 N° de fiche Enregistrement: 7641194	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 6,0 kg Barbe 7,5 cm Ergot 0,2 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 111
DS-112	Date: 2005-04- 26 Heure: 7h00 N° de fiche Enregistrement: 7641186	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,5 kg Barbe 23 cm Ergot 2,1 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 112

N° SEG.	RÉCOLTE	CARNET	AGE / SEXE	MESURES	PRÉLÈVEMENTS
DS-128	Date: 2005-04- 27 Heure: 8h00 N° de fiche Enregistrement: 7641210	Remise du carnet ☐ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,0 kg Barbe 24,5 cm Ergot 2,0 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 128
DS-131	Date: 2005-04- 25 Heure: 6h10 N° de fiche Enregistrement: 7641012	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,5 kg Barbe 12,3 cm Ergot 2,1 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 131
DS-144	Date: 2005-04- 30 Heure: 6h40 N° de fiche Enregistrement: 7641343	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,5 kg Barbe 21,0 cm Ergot 1,8 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 144
DS-161	Date: 2005-04- 25 Heure: 7h00 N° de fiche Enregistrement: 7641111	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 7 kg Barbe 9,8 cm Ergot 0,5 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 161
DS-164	Date: 2005-04- 29 Heure: 6h15 N° de fiche Enregistrement: 7641269	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☐ ? Adulte ☒ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 6,4 kg Barbe 7,5 cm Ergot 1,1 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 164
DS-166	Date: 2005-04- 26 Heure: 6h05 N° de fiche Enregistrement: 7641178	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 8,6 kg Barbe 22 cm Ergot 1,7 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 166
DS-168	Date: 2005-04- 25 Heure: 8h00 N° de fiche Enregistrement: 7641046	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☐ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,5 kg Barbe 17,2 cm Ergot 2,4 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 168
DS-169	Date: 2005-04- 26 Heure: 7h20 N° de fiche Enregistrement: 7641152	Remise du carnet ☒ Oui ☐ Non Photo ☒ Oui ☐ Non	☒ ? Adulte ☐ ? Juvenille ☐ ? Adulte ☐ ? Juvenille	Masse 9,1 kg Barbe 21,5 cm Ergot 4,5 cm	Foie ☐ Peau ☒ Muscle ☐ N° de vial: 169

Annexe 7. Lettre d'annulation de la 2^e plage

Le 5 mai 2005

M.

Objet : **Annulation de votre permis SEG relatif à la période de chasse expérimentale au dindon sauvage, du 9 mai au 14 mai 2005.**

N/Réf. :

Depuis quelques années, la Fédération québécoise de la faune, l'Association chasse, pêche et plein-air Les Balbuzards et le Club de Chasse et Pêche Les Frontières 1985 Inc, ont œuvré afin de mettre en place une première chasse au Dindon sauvage dans le sud du Québec; avec l'approbation et sous surveillance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Considérant le peu de données biologiques relatives à la population de dindons dans la zone 8 sud, le Ministère a autorisé cette première chasse dans le cadre d'une chasse expérimentale contrôlée afin de recueillir les données nécessaires pour bien gérer la population lors d'une éventuelle chasse régulière. Ainsi il a posé des conditions et des restrictions relatives à cette chasse dans le but d'assurer la pérennité de l'espèce.

Une des conditions importantes à la tenue de cette chasse était la mise en place d'un quota de 30 oiseaux à barbes, au delà duquel le Ministère avait annoncé qu'il mettrait fin à la chasse expérimentale pour cette année. Or, durant la première semaine de chasse, 34 oiseaux à barbe ont été récoltés; dépassant ainsi le quota défini et accepté par les organisateurs. **Ainsi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis fin à la chasse expérimentale au dindon sauvage lundi le 2 mai dernier et annule, par la présente, votre permis SEG cité en objet.**

Dans les prochaines semaines, le Ministère va procéder à l'analyse des résultats de chasse et des carnets du chasseur afin de déterminer s'il y aura une chasse expérimentale au dindon sauvage au printemps 2006. Les résultats de ces analyses vont nous permettre d'établir les conditions et les restrictions applicables à cette deuxième année de chasse expérimentale s'il y a lieu.

Suite à des discussions avec l'Association chasse, pêche et plein-air Les Balbuzards, certains frais encourus par les chasseurs seront remboursés. Je vous invite à consulter la lettre, ci-jointe, de monsieur Mathieu McCann des Balbuzards, qui énumère au 5^e paragraphe les sommes qui seront remboursées et celles qui ne le seront pas. Ainsi, ceux qui ont droit à un remboursement trouveront ci-joint, un chèque émis par l'Association chasse, pêche et plein-air Les Balbuzards.

Malgré l'annulation de cette deuxième semaine de chasse, nous considérons que cette expérience fût un succès et nous tenons à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à cette activité, pour votre implication et les efforts que vous avez investis dans cette démarche qui vise à vérifier la faisabilité à long terme d'une chasse régulière au dindon sauvage dans le sud du Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur par intérim,

PB/ cs

Pierre Bilodeau

p. j. Lettre des Balbuzards

Chèque de remboursement (s'il y a lieu)

Annexe 8. Le carnet du chasseur

RETOUR DU CARNET



**LE RETOUR DU CARNET FAIT PARTIE
DES CONDITIONS DU PERMIS SEG
À RESPECTER**

MRNF

2005-03-11

CHASSE EXPÉRIMENTALE PRINTANIÈRE AU DINDON SAUVAGE

CARNET DU CHASSEUR

ANNÉE _____



NOM _____

NUMÉRO DE CERTIFICAT DE CHASSEUR

MUNICIPALITÉ

NUMÉRO DE LOT

RETOUR DU CARNET

LE MNRF

SECTEUR FAUNE QUÉBEC

VOUS RAPPELLE QUE :

**LE RETOUR DU CARNET FAIT PARTIE
DES CONDITIONS DU PERMIS SEG
À RESPECTER**



DATE D'OBSERVATION

Jour _____ mois _____ année _____

LIEU D'OBSERVATION

Municipalité _____

Lot _____

Intersection de routes _____

ACTIVITÉS DE CHASSE

Heure du début de la chasse _____

Heure de la fin de la chasse _____

Nombre de chasseurs _____

Appels et appeaux utilisés _____

Armes et calibre utilisés _____

Distance du tir _____

DINDON

Nombre mâles vus _____ mâles entendus _____

Nombre femelles vues _____

Femelles dérangées sur nid _____

Nombre jeunes (cuvées) vus _____